

Questions au Feuilleton

4. Le gouvernement a-t-il fait un relevé par province pour déterminer, a) s'il se fait de l'enseignement dans des langues autres que les langues officielles dans les écoles publiques, b) la relation entre l'enseignement en ces langues et la composition ethnique de la province en cause?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Aucune.

2. a) Toutes les provinces ont manifesté de l'intérêt; b) Le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

3. a) Non; b) Toute discussion de ce genre serait entreprise avec chacune des provinces individuellement ou avec le Conseil des ministres de l'Éducation, et après avoir obtenu les conclusions de l'actuel programme de recherche sur la langue en tant que facteur de conservation de la culture.

4. a) La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a étudié les possibilités de l'enseignement dans des langues autres que les langues officielles, et les conclusions de cette étude figurent dans le Livre IV du Rapport de la Commission; b) Non.

LES DISPOSITIFS D'ÉCOUTE DANS LES AMBASSADES ET LES CONSULATS DU CANADA

Question n° 1938—M. Cossitt:

1. Depuis 1958, a-t-on découvert des dispositifs d'écoute de quelle nature que ce soit dans les ambassades canadiennes, les consulats ou tout autre immeuble occupé à l'étranger par le gouvernement canadien et, dans l'affirmative, à quels endroits précis et à quelles dates a-t-on découvert ces dispositifs?

2. Au cours de la période susmentionnée, le gouvernement s'est-il déjà rendu compte qu'une tierce personne écoutait des conversations téléphoniques ayant lieu dans un immeuble occupé par le gouvernement canadien à l'étranger et, dans l'affirmative, à quelles dates ces incidents se sont-ils produits et à quel endroit précis?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui. Nous avons des preuves d'activités de ce genre dirigées contre certaines de nos missions à l'étranger. Il ne serait pas dans l'intérêt du Canada, cependant, d'entrer dans les détails de ces preuves ou de dire comment et où nous les avons obtenues.

2. Non. En raison de la facilité avec laquelle on peut capter les conversations téléphoniques, les membres du Service extérieur du Canada n'utilisent le téléphone qu'avec précaution et discrétion.

LA NOMINATION DE JUGES

Question n° 1939—M. Cossitt:

1. Quelles sont les raisons qui sont à l'origine de la nomination de M. Russell Honey, ancien député de Northumberland-Durham, aux fonctions de juge, tel qu'annoncé par le ministre de la Justice?

2. Le fait d'avoir été un ancien député libéral a-t-il compté dans cette nomination?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Par le passé, les gouvernements n'ont jamais fait de commentaires aux nominations judiciaires particulières, sauf en ce qui concerne la politique adoptée et la procédure suivie. Le principal mécanisme consultatif officiel auquel on a recours lors de l'étude des nominations au poste de juge comporte la présentation des noms des candidats éventuels au comité judiciaire de l'Association du barreau canadien; ce comité fait savoir s'il considère ces personnes comme aptes, très aptes ou inaptes à remplir les fonctions en question. Les critères sur lesquels on s'appuie pour

[M. Yewchuk.]

recommander au gouverneur en conseil de nommer certaines personnes à des postes judiciaires sont, entre autres, la compétence, l'intégrité, l'honnêteté, l'expérience et la valeur, la qualité de notre justice étant fonction de celle de nos juges. Le principal critère au choix a été par le passé et demeurera la compétence par rapport au poste à combler.

FONCTION PUBLIQUE—LE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS

Question n° 1958—M. Dick:

1. Combien de fonctionnaires ont été recrutés chaque année de 1968 à 1972 inclusivement par la Commission de la Fonction publique?

2. Combien d'entre eux, pour chacune de ces cinq dernières années, n'avaient pas la citoyenneté canadienne?

3. Parmi ceux qui n'étaient pas citoyens canadiens, combien n'étaient pas des immigrants reçus au moment où ils ont été engagés dans la Fonction publique?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1.

	1968	1969	1970	1971	*1972	Total
Par la Commission de la Fonction publique	17,602	11,206	8,350	7,226	7,992	52,376
Par les ministères (en vertu de la délégation de pouvoir)	2,777	9,527	14,705	20,480	30,576	78,065
Total	20,379	20,733	23,055	27,706	38,568	130,441

*Ces chiffres sont tirés du rapport annuel.

2. La Commission de la Fonction publique n'a pas établi de relevé central annuel des personnes non canadiennes qui ont obtenu un emploi au cours des cinq dernières années.

3. Étant donné que la Commission n'a pas relevé le nombre de personnes ayant été employées sans avoir la citoyenneté canadienne, elle ne sait pas non plus combien d'entre elles n'étaient pas des immigrants reçus.

BANQUE DU CANADA—LA MASSE MONÉTAIRE

Question n° 2005—M. Clarke (Vancouver-Quadra):

1. Par quel taux procentuel la Banque du Canada a-t-elle grossi la masse monétaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1972?

2. Par quel taux procentuel la Banque du Canada songe-t-elle à grossir la masse monétaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1973?

3. Quel taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation la Banque du Canada prévoit-elle par cette augmentation de la masse monétaire en 1973?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Le total des dépôts dans les banques à charte et de la monnaie en circulation hors des banques a augmenté de 13.6 p. 100 entre le 31 décembre 1971 et le 31 décembre 1972. Au cours de la même période, les dépôts privés et la monnaie en circulation hors des banques ont augmenté de 13.9 p. 100.

2. La Banque du Canada ne détermine pas à l'avance un taux de croissance précis du système bancaire ou de la masse monétaire. Sa politique touchant le taux d'expansion monétaire et les conditions de crédit évolue en fonction des nouveaux renseignements obtenus au sujet de la situation économique actuelle ou d'événements inattendus qui modifient les perspectives économiques. Dans un récent discours, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré, tout en soulignant que le système bancaire conti-